Nos bureaux seront fermés
Les lundis 24 juin et 1er juillet en raison de
la Saint Jean-Baptiste et de la fête du Canada.

La cueillette d'ordure pour les lundis 24 juin et 1er juillet
se feront les mardis 25 juin et 2 juillet en raison
de la fêtes de la Saint Jean-Baptiste
et de la fête du Canada.

Nous avons reçu une demande de contribution volontaire pour payer les coûts d'électricité de la croix à la Bostonnais. Vous pouvez vous procurer les billets au coût de 2 $ au Centre de valorisation des arts et de l'agroalimentaire et à l'hôtel de ville de La Bostonnais au 15, rue de l'Église. Une peinture réalisée par Mme Francine Harvey sera tirée pour vous remercier de votre participation jusqu'à épuisement des billets.

Prenez note qu'une erreur ces glissée dans le dernier avis public concernant les 2 semaines de remplacement pour l'ouvrier municipal les dates sont du 22 juillet au 2 août 2013.

BON ÉTÉ ET BONNES VACANCES À TOUS !

LE P'TIT BOSCO

ÉTÉ 2013

15, rue de l'Église
La Bostonnais, (Québec) G9X 0A7
819-523-5830
www.labostonnais.ca

Lundi le 10 juin dernier, nous avons inauguré le Parc Ducharme sous les rayons de soleil, après trois ans de travail et un investissement de plus de 480 770 $ par les partenaires financiers, incluant les dons en temps et en objets des citoyens impliqués.

Nous sommes une porte d'entrée pour la route des Rivières et nous voulons miser beaucoup sur le tourisme et retenir les gens le plus longtemps possible dans notre belle région.

Hélène Pelletier, directrice aux infrastructures d'accueil et projets municipaux, Julie Boulet, députée de Laviolette, Chantal St-Louis, mairesse de La Bostonnais, Normand Beaudoin, maire de La Tuque, Josée Cloutier, directrice générale de La Bostonnais.

PARC DUCHARME

Le Centre de valorisation des arts et de l'agroalimentaire vous offre des produits de dépannage soit du pain, du lait, des œufs, des chips, du chocolat, de la liqueur en plus des œuvres d'art et des produits du terroir.
Vous pouvez venir au café **Le Bosto** pour vous divertir en savourant un rafraichissement, une partie de billard et plusieurs jeux de société. Il est ouvert 7 jours sur 7 de 10 h à 17 h jusqu'en octobre prochain et rouvriras en mai 2014.

VENEZ NOUS VOIR !

Stéphanie Fortin, Renée Ouellette, Claire Poirrier, Guylaine Carrier, préposées au Parc Ducharme. Josée Cloutier directrice général, Luc Richard inspecteur municipal, Maryse Boisvert secrétaire-trésorière adjointe, Ronald Laplume ouvrier municipal, de la municipalité de La Bostonnais.

Permis de construction

N'oubliez pas si vous avez l'intention de faire des travaux chez vous cet été, de vous installer une piscine, de refaire votre toiture, de changer vos fenêtres ou de vous construire une terrasse, un cabanon ou de réaliser tout autre projet: vous devez d'abord vous procurer un permis de construction auprès de l'inspecteur municipal. Une visite à l'hôtel de ville de La Bostonnais pour faire votre demande de permis doit obligatoirement être la première étape de votre projet. Cela vous évitera bien des désagréments et l'inspecteur pourra vous expliquer quelles sont les règles que vous devez respecter dans la réalisation de votre projet. Selon la règlementation, l'inspecteur municipal a 30 jours pour émettre un permis, donc planifiez votre projet en conséquence, puisque vous devez avoir votre permis en main lorsque les travaux vont débuter. N'oubliez pas que c'est à vous de venir chercher un permis même si vous faites affaire avec une entreprise privée en construction. N'oubliez pas également qu'il est nécessaire d'avoir un permis pour faire une vente de garage.

Rappel à la population

Il est très important de communiquer l'information dès qu'un évènement se produit ou dans les plus brefs délais. De plus, si l'emplacement est dans le bois il est fort utile d'avoir les coordonnées GPS dans la mesure du possible.

Vous avez des informations d'ordre policière, vous êtes témoin ou victime d'un crime, n'hésiter pas à communiquer avec la Sûreté du Québec au 310-4141.

Les pièces pyrotechniques d'usage domestique
Voici, quelques points au sujet des risques liés à l'usage domestique de pièces pyrotechniques comme les feux d'artifice ou les fusées.

Avant leur utilisation

• Être âgé de 18 ans pour acheter des feux d'artifice, car la réglementation fédérale en interdit la vente aux mineurs.
• Les transporter dans le coffre arrière du véhicule, jamais sur soi.
• Les entreposer dans un endroit frais et sec, hors de la portée des enfants.
• Ne jamais fumer en les manipulant.
• Choisir un espace d'au moins 30 m x 30 m, loin des bâtiments, des voitures, des arbres, des câbles électriques ou téléphoniques et des produits combustibles.
• Bien lire les instructions du fabricant pour chaque pièce utilisée.
• Enfouir à moitié dans le sol ou dans une boîte remplie de terre ou de sable les pièces d'artifice qui éclatent dans les airs.
• Mettre sur une surface dure celles qui éclatent près du sol. Les disposer à un angle de 10°, à l'opposé des spectateurs.
• Assurez-vous de respecter l'indice d'inflammabilité de la SOPFEU. En risque élevé, l'utilisation de pièces pyrotechniques est prohibée.
• Garder à proximité un grand réservoir d'eau et un boyau d'arrosage.
• Aviser sa compagnie d'assurance et son service de sécurité incendie qu'on fait un feu d'artifice chez soi. Les informer de l'heure et de l'endroit.

Pendant leur utilisation

• Ne pas consommer d'alcool, ni fumer, lors de l'utilisation des feux d'artifice.
• Ne pas en fabriquer soi-même.
• Tenir les spectateurs à au moins 20 mètres du site d'allumage.
• Porter des vêtements de coton longs, des gants, des lunettes protectrices et des protecteurs d'oreilles lors de l'allumage.
• Tenir compte de la direction des vents. Ne jamais allumer de pièces pyrotechniques lorsque la vitesse des vents dépasse 40 km/h.
• Ne jamais tenir dans sa main les pièces pyrotechniques allumées ou sur le point de l'être.
• Utiliser une lampe de poche pour vérifier les mèches et pour procéder à l'allumage. S'assurer que les mèches sont assez longues.
• Allumer les pièces une à la fois. Ne pas allumer celles qui sont endommagées.
• Ne pas tenter de rallumer celles qui se sont éteintes. Attendre 30 minutes, puis s'en débarrasser dans un contenant d'eau.
• Ne pas allumer les pièces dans des contenants de verre ou de métal.

SPECTACLE MULTIMÉDIA DE LA TROUPE CHAMAN ÉTÉ 2013

CHEF! OUI! CHEF!

Trois soldats envoyés sur un autre continent doivent laisser leur blonde, en promettant de leur écrire. Après une dizaine d'années sans nouvelle, les filles s'enrôlent dans l'armée afin de les retrouver pour leur en faire voir de toutes les couleurs.

Les représentations sont à l'église de La Bostonnais

6 juillet 2013	17 août 2013
20 juillet 2013	31 août 2013
3 août 2013	7 septembre 2013

Souper : 18 h, Spectacle : 19 h

Souper-Spectacle : 20 $/pers.
13 ans et moins : 12 $/pers.
Spectacle seulement : 12 $/pers.
13 ans et moins : 8 $/pers.

Pour réservation, contactez :
Marie: 819 523-3207
Charles: 819 523-7382
charlescloutier@live.ca

Voici le processus pour vous inscrire au programme CHANGER D'AIR ! :

Dans un premier temps, un formulaire est mis en ligne à partir de notre site : **www.changezdair.org** . Au moment où le participant s'inscrit et confirme résider sur le territoire d'une municipalité participante, une fenêtre lui apparait, qui mentionne, que la remise dans le cadre du programme CHANGEZ D'AIR ! lui sera versée si et seulement si le participant respecte les règlements en vigueur dans sa municipalité relativement à l'installation d'un nouvel appareil de chauffage au bois (permis, type d'appareils s'il y a lieu, installation, etc.). Le participant doit confirmer avoir lu le texte dans cette fenêtre et l'accepter.
Un Centre d'appels permet de donner l'information à la population entre 8 h 30 et 16 h 30 relativement au programme CHANGEZ D'AIR ! et à l'occasion compléter une demande pour quelqu'un qui n'a pas accès à internet au 1 888 819-7330 # 225.

Dans un deuxième temps, le participant conclut une transaction chez un détaillant participant pour l'achat d'un nouvel équipement de chauffage. Ce dernier fait suivre certains documents requis et indique dans la base de données une date prévue d'installation du nouvel appareil et de reprise du vieil appareil.

À cette étape un courriel automatique sera acheminé directement à une adresse de la municipalité, qui lui permettra en temps réel de suivre l'évolution du programme et de confirmer la résidence sur son territoire du participant ainsi que de faire le suivi au besoin sur le respect par ce dernier de sa règlementation en vigueur.

Pour plus d'information, nous vous invitons à communiquer avec l'inspecteur municipal M. Luc Richard au 819 523-5830 # 25.

CHANGEZ D'AIR!
Programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois.

Parce que la qualité de l'air, c'est important,
Municipalité de La Bostonnais participe au programme et invite ses citoyens à profiter de la remise !

Le programme CHANGEZ D'AIR! offre aux propriétaires d'un vieil appareil de chauffage au bois non-certifié des incitatifs financiers pour le retirer ou le remplacer par un appareil de chauffage plus performant et certifié aux normes environnementales les plus récentes.

Les objectifs du programme sont d'encourager l'utilisation responsable du combustible bois avec des appareils plus efficaces et de meilleures pratiques de chauffage au bois, de réduire les émissions de particules fines, de diminuer de façon significative le nombre de journées de smog hivernal ou de mauvaise qualité de l'air, et de contribuer à augmenter l'efficacité énergétique des ménages québécois.

Depuis le 1er janvier 2013, la remise du programme CHANGEZ D'AIR! est accessible aux personnes admissibles dont la résidence principale se situe sur le territoire d'une municipalité participante.

En remplacement d'un ancien appareil de chauffage au bois, la remise offerte est de 500$ lors de l'achat d'un appareil de chauffage d'appoint ou de 600$ lors de l'achat d'un appareil de chauffage central. Pour le remplacement du système d'évent, une remise additionnelle peut s'ajouter (jusqu'à 100$). À titre de municipalité participante, *Municipalité de La Bostonnais* invite ses citoyens, propriétaires d'un ancien appareil admissible, à se prévaloir de cette remise et ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air de notre communauté.

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), basée à Saint-Léon-de-Standon, est gestionnaire du programme avec le soutien financier du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), de l'Association des professionnels du chauffage (APC) et des municipalités participantes du Québec.

Coordonnées du programme ;
Site internet : www.changezdair.org
Téléphone (sans frais) : 1-855-702-7573 (lun-ven 8h30 à 16h30)
Courriel : info@changezdair.org